

España: un choque para Europa (abril 1976)

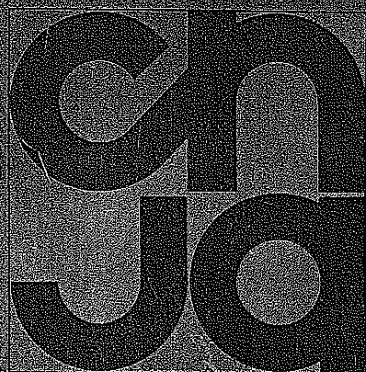
Source: Secretaría de Estado para la Unión Europea, Madrid, 1016.1.III.ESP,6, FR, abril 1976.

Copyright: (c) Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España

URL: http://www.cvce.eu/obj/espana_un_choque_para_europa_abril_1976-fr-5a61702d-6548-4bda-99cf-b942268a3edd.html

Date de dernière mise à jour: 06/02/2014

ESPAGNE: UN CHOC POUR L'EUROPE



AVRIL 1976

C.N.J.A. - 14 rue La Boétie - 75008 PARIS

sommaire

8 6) FR

	pages
Les raisons de ce dossier, par Louis Lauga, président du C.N.J.A.	
Introduction : Le véritable enjeu d'une nouvelle adhésion.	
I. Faut-il avoir peur de l'Espagne ?	1
A. Le miracle espagnol.	
B. Un potentiel agricole encore inexploité.	
1) Les faiblesses de l'Espagne verte.	2
2) Les atouts espagnols.	
C. L'Espagne au carrefour des échanges.	4
1) Le commerce extérieur espagnol est lourdement déficitaire.	
2) Les Etats-Unis et l'Europe, premiers partenaires de l'Espagne.	5
3) Une balance commerciale déficitaire vis-à-vis de la France.	7
4) Une balance des paiements excédentaire.	8
5) Le dessous des cartes de la négociation.	9
Faut-il avoir peur de l'adhésion de l'Espagne.	10
II. Eviter aujourd'hui la crise de demain.	11
A. L'Espagne va modifier l'équilibre des marchés agricoles.	
1) Les hypothèses de marché.	12
2) Fruits, légumes et vin : des productions européennes en danger.	13
B. L'Europe est-elle prête à accueillir l'Espagne ?	15
1) La thèse optimiste.	
2) La thèse pessimiste.	16
C. Les conditions pour que l'Europe puisse un jour négocier.	17
1) Une politique monétaire européenne.	
2) Des moyens financiers accrus.	
3) Des politiques régionale et sociale dignes de ce nom.	18
4) Des organisations de marché renforcées.	
5) La participation des professionnels aux négociations.	
6) Une période transitoire suffisante.	
Conclusion :	
— l'adhésion de l'Espagne : une erreur pour tous ;	20
— la politique globale méditerranéenne : des risques mal calculés.	

LES RAISONS DE CE DOSSIER

Pour l'Europe qui courtise la Méditerranée, l'heure est à l'ouverture. Des accords spéciaux avec l'Afrique ou certains pays du Moyen-Orient au « oui » murmuré à l'adhésion de la Grèce, la C.E.E. rêve d'expansion. Et ce n'est qu'un début, dit-on. Déjà, l'Espagne fait les cent pas devant les portes de Bruxelles.

Que veut l'Europe et où va-t-elle ? Que risquent les agriculteurs dans cette formidable partie qui s'engage ? Là où le citoyen peut comprendre, le producteur s'interroge. En effet, l'adhésion éventuelle d'un nouvel Etat au Marché Commun est un facteur déterminant pour l'équilibre déjà fragile de la construction européenne.

On serait en droit de penser que les Pouvoirs Publics européens, avant de s'engager dans cette politique méditerranéenne, et dans son approche à l'égard de tel ou tel pays, ont fait leurs comptes.

On pourrait imaginer qu'ils ont mené de sérieuses études sur l'agriculture de leurs associés et éventuels partenaires, et surtout sur les conséquences de l'ouverture des frontières communautaires. Il n'en est rien, hélas !

Par exemple, à propos de l'Espagne, dont on envisage depuis quelque temps l'adhésion à l'Europe, aucune étude sérieuse n'a été faite, pas plus au niveau européen qu'au niveau des Etats membres. Le travail qu'a entrepris le C.N.J.A., en établissant ce rapport, ne

comble pas les lacunes de la Commission de Bruxelles, des gouvernements et des organisations agricoles ; mais il trace quelques pistes.

En fait, à bien y regarder, on constate :

— que la C.E.E. s'est lancée à corps perdu dans l'expansion méditerranéenne pour des raisons essentiellement politiques, et que, partant d'a-priori, elle n'en a jamais envisagé les conséquences politiques pour l'Europe ;

— plus grave encore, les conséquences économiques de ce choix politique n'ont jamais été sérieusement évaluées.

Pour nous, il est indispensable de mesurer exactement les répercussions d'une éventuelle entrée de l'Espagne, dans le club européen, sur l'équilibre des marchés, sur les productions et les régions concernées en cas d'adhésion. C'est l'objet de ce document de travail qui n'a d'autre ambition que d'ouvrir le débat en espérant qu'il servira de base à une réflexion générale sur l'avenir de la construction européenne.

Les conclusions que les jeunes agriculteurs tirent de cette étude sont provisoires. Mais, tant que l'on ne nous aura pas prouvé le contraire, elles resteront, pour le C.N.J.A., d'actualité. C'est donc à la Communauté et aux gouvernements, maintenant, qu'il appartient de lever les ambiguïtés et de rassurer les agriculteurs.

Louis LAUGA

Président du C.N.J.A.

introduction

le véritable enjeu d'une nouvelle adhésion

L'Europe agricole résistera-t-elle au choc de l'élargissement de la C.E.E. aux pays méditerranéens ?

L'adhésion de nouveaux Etats membres va-t-elle précipiter l'éclatement de la Politique Agricole Commune (P.A.C.) ou consolider l'Europe ?

Tel est le grand débat européen. Dans les années 1960, l'Europe agricole a surtout été préoccupée par sa propre construction, alors que les années 1970 sont caractérisées par la lutte pour préserver l'acquis communautaire.

L'Europe doit, en effet, lutter contre des attaques externes, notamment celles des Etats-Unis, qui se sont multipliées au fur et à mesure de la construction européenne.

La tendance de la C.E.E. à s'élargir peut être considérée comme dangereuse tant que l'Europe à Neuf ne fonctionne pas comme elle devrait.

un marché de dupes ?

L'élargissement futur de l'Europe est axé sur une zone géographiquement précise : la Méditerranée. C'est dans ce périmètre que l'Europe compte mener une politique globale qui repose sur quatre objectifs :

- politique : la Communauté européenne cherche au niveau mondial, et en particulier vis-à-vis des Pays en Voie de Développement, à se donner une image de marque en essayant de représenter pour ces pays une troisième voie entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. Et l'Europe affirme son devoir de renforcer le développement de la démocratie dans ces pays ;
- stratégique : la Communauté cherche à obtenir des garanties pour ses importations en produits de base et en ressources énergétiques ;
- humanitaire : la Communauté entend favoriser le décollage économique de ces pays en leur ouvrant ses frontières pour leurs exportations de produits agricoles, seule possibilité de développement et de progrès ;
- économique : la Communauté cherche à s'assurer des débouchés pour certaines de ses productions, notamment industrielles.

Telles sont les motivations de la **politique globale méditerranéenne**. Mais ne s'agit-il pas d'un marché de dupes ?

Peut-on faire croire aux 28 millions d'agriculteurs (dont 11 pour la Turquie) qui vivent dans ces pays méditerranéens que ces accords permettront de relever leur propre niveau de vie ? Peut-on faire croire aux dirigeants de ces pays qu'ils pourront fonder leur

décollage économique sur des exportations agricoles vers l'Europe, alors que la Communauté a intérêt, en termes de coûts comparatifs, à n'importer des produits agricoles de ces pays que dans la mesure où leur niveau de vie reste inférieur à celui de l'Europe ?

Pour l'Europe, le danger de la dilution des principes communautaires est évident. Plus l'Europe abandonne la protection communautaire, plus elle travaille à sa propre destruction.

On ne persuadera donc pas 10 millions d'agriculteurs européens que ces accords méditerranéens n'auront qu'une influence marginale sur la P.A.C.

Si certains pays méditerranéens, pris isolément, comme la Grèce, ne présentent qu'un danger mineur pour l'agriculture méridionale de la Communauté, ce n'est pas le cas pour un pays comme l'**Espagne. Il serait malhonnête de minimiser son impact sur l'agriculture européenne.** De même qu'il est absurde de sous-estimer le potentiel agricole considérable de l'ensemble du Bassin méditerranéen.

Les exportations de produits agricoles sont, par ailleurs, déterminantes pour rééquilibrer les balances commerciales de ces pays (83 % des exportations turques vers la C.E.E. sont agricoles, 62 % pour le Maroc, plus de 50 % pour l'Egypte, l'Espagne, la Grèce). Ces exportations se concentrent sur trois secteurs : les fruits et légumes (98 % de exportations agricoles d'Israël, 72 % de celles du Maroc, 60 % de celles d'Espagne), les vins et le tabac (53 % des exportations agricoles grecques, 27 % pour le Portugal), les huiles et les graisses (27 % à 40 % des exportations agricoles tunisiennes).

Les accords signés par Bruxelles avec le Bassin méditerranéen présentent donc un réel danger pour la Communauté.

un remède aux maux de l'Europe ?

Bien plus, l'**Europe s'apprête à franchir un nouveau pas**. La Communauté vient d'accepter officiellement la demande d'**adhésion** de la Grèce. La Turquie, qui a signé un accord de même type que celui d'Athènes, est en droit d'effectuer la même demande. L'Espagne s'apprête à faire une semblable démarche. A terme, le Portugal suivra la même voie.

Il n'y a aucune raison pour que cet enchaînement s'arrête un jour. Les responsables européens ont, en effet, suscité une surenchère entre les pays méditerranéens dans la mesure où chacun désire obtenir les mêmes avantages que son voisin, soit par l'adhésion, soit par l'association, soit par des accords commerciaux. Au fur et à mesure que la C.E.E. traite avec l'un

d'autre part, les autres exigent les mêmes concessions. Il faut s'attendre à ce que chaque négociation implique la prise en compte des intérêts de tous les autres partenaires méditerranéens.

Pourquoi ces pays désirent-ils adhérer à la C.E.E. ? Pour des raisons politiques dans la mesure où ils espèrent consolider leur démocratie. Pour des raisons économiques, dans la mesure où la C.E.E. leur garantit un vaste marché pour leurs exportations.

Pour l'Europe, les motivations politiques sont claires. Il s'agit de masquer la faillite de l'intégration économique de l'Europe au niveau de chaque secteur (faillite dans le secteur de l'énergie, de l'aéro-spaciale, des transports, de l'électronique, de l'intégration de la P.A.C.) en faisant croire que chaque nouvelle adhésion correspond à une victoire de la Communauté. Quant à l'intérêt économique que représente pour l'Europe l'adhésion de pays qui n'ont pas atteint le même niveau de développement, il n'est pas aussi évident.

Le cas de l'Espagne est exemplaire pour souligner l'enjeu et les contradictions d'une nouvelle adhésion.

Il ne fait de doute pour personne que les raisons qui poussent l'Espagne à faire acte de candidature sont d'une part d'ordre politique (consolidation et reconnaissance de son régime politique en évolution), et

d'autre part d'ordre économique (recerche de débouchés). Le volume et la qualité de ses exportations agricoles, son essor économique, lui permettent d'être compétitive ; la proximité géographique d'un marché de 250 millions de consommateurs représente pour elle un débouché idéal.

L'adhésion de ce pays à la C.E.E. sera présentée comme une victoire de l'Europe et de la démocratie, donc comme une victoire politique de la Communauté. C'est d'ailleurs pour ces mêmes raisons politiques que l'Espagne a été mise en quarantaine de l'Europe sous le général Franco.

Pense-t-on masquer par cette « victoire politique » l'inexistence de l'Union politique européenne et l'échec de toutes les tentatives en ce domaine depuis 1970 ?

« La solidarité politique » vis-à-vis de l'extérieur ne doit pas faire oublier les difficultés de l'Europe.

Il faut déchirer le voile opaque qui entoure l'élargissement de l'Europe. Trop d'a priori et de stéréotypes circulent sur ce sujet.

Seule une évaluation sérieuse des conséquences pour l'Europe de l'adhésion d'un pays comme l'Espagne permettra de porter un jugement objectif sur la question. C'est l'objet de ce document.

Si l'Europe n'est pas en mesure de négocier de nouvelles adhésions sans risquer de perdre sa propre identité, mieux vaut qu'elle cherche les moyens de se consolider elle-même plutôt que de se lancer dans cette véritable fuite en avant.

Personne ne pourra reprocher à l'Europe d'avoir su estimer les répercussions de l'adhésion de l'Espagne et d'en avoir tiré les conséquences nécessaires pour préserver l'acquis communautaire.

I - FAUT-IL AVOIR PEUR DE L'ESPAGNE ?

L'économie espagnole dispose de nombreux atouts : une main-d'œuvre abondante, des réserves de productivité, un potentiel de consommation. L'Espagne est, de plus, un carrefour intercontinental : une frontière commune avec la C.E.E., des liens privilégiés avec les continents sud-américain et africain, une position stratégique entre la Méditerranée et l'Atlantique.

Bien que l'Espagne ait subi de plein fouet la crise économique de 1974, il n'en est pas moins vrai que ce pays a connu depuis quinze ans ce que l'on peut appeler un miracle économique.

A. - Le miracle espagnol

L'économie espagnole a accompli depuis une dizaine d'années un extraordinaire « bond en avant ». Son taux de croissance de 7 % par an a été le plus important de tous les Etats européens, et le second taux mondial après le Japon. L'Espagne a, par ailleurs, doublé son revenu par tête en dix ans.

L'un des traits les plus marquants de l'évolution économique du pays est la croissance de sa puissance industrielle.

Production en milliers de tonnes		
	1963	1972
— Acier	2.492	10.424
— Ciment	7.155	19.442
— Aluminium	45.490	148.200

L'essor industriel espagnol s'appuie à la fois sur le développement des industries lourdes et sur celui des secteurs de pointe.

L'Espagne détient la troisième place mondiale en ce qui concerne la production de navires derrière le Japon et la Suède.

La production de l'industrie automobile connaît également une expansion certaine (700.000 véhicules en 1974).

La production dans le domaine de l'électronique s'est accrue de 28 % par rapport à 1971.

La production de ciment (20 millions de tonnes en 1972) a augmenté de 14,4 % par rapport à l'année précédente. L'Espagne est devenue le huitième producteur mondial de ciment.

Si l'on ajoute aux performances réalisées par ces secteurs celles constatées dans les domaines du textile, de la chimie et du pétrole, on mesure le dévelop-

pement économique de l'Espagne qui s'est hissée au rang de dixième puissance industrielle mondiale.

Le sous-sol espagnol est très riche, ses réserves en matières de base représentent 30 % des ressources de l'Europe occidentale et 60 % de celles de la C.E.E.

Mais l'essor de l'économie espagnole ne suffit pas à masquer ses déficiences.

L'évolution des prix intérieurs constitue une ombre au tableau économique. L'Espagne a moins dominé l'inflation depuis deux ans que les pays occidentaux (le taux d'inflation de 1974 a été de 15,6 % et en 1975 de 21 %). Les plafonds fixés pour l'augmentation des salaires ne sont pas respectés : les hausses se maintiennent à 25 % l'an. Ceci explique que la consommation intérieure continue de soutenir l'économie.

Deuxième facteur négatif : **le déséquilibre extérieur** est gigantesque. Le déficit de la balance commerciale dépassera 7 milliards de dollars (\$) cette année (soit près de 10 % du Produit National Brut avec un taux de couverture des importations par les exportations de 45 %). Il faut donc reconnaître que l'Espagne se trouve dans la situation délicate d'un pays dont la dépendance vis-à-vis de l'extérieur est croissante.

Maintenant que la fuite en avant du miracle économique a cessé, de nombreux **défauts structurels** apparaissent au grand jour :

- la base de l'essor industriel réside dans le maintien de coûts salariaux encore trop bas (malgré des accroissements annuels substantiels) et des **conditions sociales insuffisantes**. Le P.N.B. par habitant est encore l'un des plus bas des pays de l'O.C.D.E. (organisation internationale parmi les plus importantes) ;
- **les entreprises espagnoles** sont encore minuscules, innovatives et peu compétitives. Elles **survivent car elles sont protégées et échappent à l'impôt**. Par contre, le secteur public est puissant dans l'industrie. Les participations de l'Etat sont regroupées dans un énorme holding : Instituto Nacional de Industria (I.N.I.).

D'une manière générale, l'essor économique a élevé le niveau de vie espagnol. Cette amélioration a renforcé les besoins alimentaires du pays. Mais le développement de l'agriculture n'a pas suivi. Le déficit de la balance alimentaire constitue plutôt un frein pour le développement économique.

B. - Un potentiel agricole encore inexploité

A cause du développement industriel rapide de l'Espagne, l'agriculture a perdu de son poids relatif dans

l'économie. Le rythme de croissance du secteur agricole n'a atteint que les deux tiers du taux de croissance de l'ensemble de l'économie.

L'agriculture, qui reste le talon d'Achille de l'expansion, a un potentiel de moyens et de main-d'œuvre encore inexploité.

1) Les faiblesses de l'Espagne verte

L'agriculture est encore faible pour deux raisons.

a) La première faiblesse tient à la dimension des exploitations caractérisée par des extrêmes : latifundias et minifundias. La propriété de la terre est la plus concentrée d'Europe. Le nombre total des exploitations était de 2.558.000 en 1972 contre 3.007.000 en 1962.

Sur 2,5 millions d'exploitations, une minorité de grands propriétaires (2 %) possède une surface moyenne de 450 ha. Parmi eux, quatre cents propriétaires ont plus de 5.000 ha. A l'autre extrémité, 80 % des exploitants possèdent moins de 10 ha, et 50 % moins de 5 ha. Six cents mille exploitations n'atteignent même pas 1 ha.

Le grand nombre d'exploitations de faible dimension constitue une entrave pour exploiter rationnellement les surfaces cultivables. Aussi le gouvernement encourage-t-il les formules d'exploitation des terres en commun.

Contrairement à ce qu'on a l'habitude de croire, **les structures agricoles ne sont pas figées** ; elles évoluent notamment dans le sens de l'agriculture de groupe (dans le secteur céréalier en particulier), et c'est un facteur non négligeable pour estimer le potentiel de mécanisation et de modernisation de l'agriculture espagnole.

Il existait, en 1970, 2.700 groupements touchant 2,5 % des terres arables du pays. Il est intéressant de rapprocher ce chiffre du nombre de G.A.E.C. français à la même époque : 2.200 couvrant moins de 1 % de la S.A.U. française. Il est à noter qu'au sein de l'O.C.D.E., en dehors de la France et de l'Espagne, l'agriculture de groupe ne revêt quelque importance qu'au Japon.

En Espagne, les groupements de grande superficie réunissent 30 à 50 adhérents et exploitent en moyenne 1.000 ha dans les zones sèches sans irrigation, 300 ha dans les zones humides ou irriguées. Ces groupements permettent de transformer des structures en difficulté en structures nouvelles de type industriel, mais qui restent sous le contrôle des agriculteurs. Les groupements moyens (100 ha) permettent de rassembler des surfaces suffisantes pour améliorer les conditions économiques de l'exploitation. Les groupements de nature familiale permettent de lutter contre le démembrement au moment des héritages.

Aussi, le gouvernement espagnol a depuis dix ans pris conscience de la faiblesse structurelle de son agriculture et met en œuvre des moyens pour y remédier. D'ores et déjà, l'Espagne comprend un bon nombre d'exploitations très efficaces.

a) La seconde faiblesse de l'agriculture espagnole tient au décalage qui existe entre l'évolution de la production et les tendances de la consommation.

L'élévation rapide du niveau de vie de la population a profondément modifié la structure de la consommation. Il en a résulté un certain nombre de déséquilibres entre l'offre et la demande qui ont notamment entraîné une dégradation de la balance commerciale agricole.

C'est dans le secteur de la viande que l'accroissement de la consommation a été le plus marqué : entre 1967 et 1971, la consommation de viande a augmenté de 16 %, celle de viande bovine de 19 %, celle de viande porcine de 16 %. La consommation totale de viande reste cependant nettement inférieure à la moyenne des pays de l'O.C.D.E.

La consommation de lait liquide croît beaucoup plus vite que dans les autres pays méditerranéens (+ 22 % de 1967 à 1971).

Il faut noter l'aspect négligeable de la consommation de beurre.

La part des céréales dans la consommation se réduit peu à peu.

La hausse des revenus a donc provoqué l'augmentation de la consommation de viande et de produits laitiers. Pour faire face à ces besoins croissants, en tenant compte des surfaces réduites de pâturage dont elle dispose, l'Espagne s'est lancée dans une politique d'engraissement du bétail à partir d'aliments importés : céréales, soja, etc. Aussi, les importations espagnoles de céréales, principalement de maïs, se sont élevées en 1975 à 4 millions de tonnes, ce qui pèse lourd dans la balance commerciale déficitaire. De même, la consommation croissante de sucre a obligé l'Espagne en 1975 à importer plus de 500.000 tonnes de sucre.

2) Les atouts espagnols

L'agriculture, parce qu'elle possède la main-d'œuvre nécessaire et un potentiel de production considérable, détient tous les atouts de son développement.

a) Une main-d'œuvre et des surfaces en abondance.

La production agricole représente 14 % du Produit Intérieur Brut (21 % en 1970). Et 25 % de la population espagnole est employée dans l'agriculture (contre 41 % en 1960). Pour la France, ce dernier chiffre est de 12 %. Pour une population totale de 34 millions d'habitants et une population active de 13 millions de personnes, on compte 2,5 millions d'actifs dans le secteur primaire.

Cette réserve de main-d'œuvre a la possibilité de mettre en valeur une surface agricole de 350.000 km² dont 211.000 sont actuellement cultivés.

La superficie agricole n'a pas changé depuis 1960, mais, à l'intérieur de l'ensemble, les surfaces consacrées aux cultures pérennes ont augmenté de 10 % en raison de l'extension des vergers.

L'irrigation se développe à un rythme rapide : 65.000 hectares par an en moyenne depuis cinq ans.

Il faut noter que l'irrigation, à elle seule représente plus de 20 % de l'ensemble des investissements agri-

coles. Les terres irriguées couvrent actuellement 2,4 millions d'hectares, soit 12 % de la superficie cultivée (maïs, blé, betteraves, horticulture, pommes de terre, légumineuses, arbres fruitiers, vignobles, oliviers, prairies artificielles, etc.).

b) Un potentiel de production considérable.

• PRIORITE A L'ELEVAGE.

Le gouvernement a envisagé en 1964 d'appliquer une politique d'**intensification de l'élevage**, se proposant d'assurer l'auto-provisionnement de la nation.

— Pour les bovins, une amélioration génétique très nette a pu être obtenue grâce aux importations de reproducteurs.

Cette politique a permis une augmentation sensible des effectifs de bovins qui, au cours de la décennie 1965-1975, sont passés de 3.697.000 à 4.447.000 têtes. De 1967 à 1972, la production de viande bovine a augmenté de 41 %.

— Pour les ovins, le troupeau a vu son effectif se réduire en dix ans de 20 millions de têtes en 1965 à 16 millions aujourd'hui.

Cependant, grâce aux améliorations apportées dans les méthodes de l'élevage et de la lutte contre les maladies, grâce à l'importation de reproducteurs, et à l'intervention de primes à l'abatage aux agneaux d'un poids mort supérieur à 13 kg, la production de viande est passée de 122.000 tonnes à 142.000 tonnes.

— Pour la production porcine, l'abandon de l'élevage extensif de la race Ibérique, à la suite des épidémies successives, s'est révélé en définitive favorable.

Il a en effet provoqué la création de porcheries industrielles dans le nord et le nord-est de la péninsule permettant de doubler les effectifs (4 millions de têtes en 1965 et 8 millions en 1975), et d'obtenir une production en viande qui est passée de 266.000 tonnes en 1965 à 710.000 en 1975.

— La production avicole s'est accrue de 29 % entre 1967 et 1972. Elle a été multipliée par 25 depuis 1960 et couvre largement la demande intérieure.

Pour toutes ces productions « hors sol », l'Espagne dispose déjà de grands ateliers industriels.

— Pour le lait, la production a été de 50 millions d'hectolitres en 1974. Elle a progressé de 50,7 % depuis dix ans, grâce à une augmentation du troupeau laitier et à une amélioration du rendement unitaire : 2.662 litres/vache-/an. La production reste insuffisante face à la consommation nationale.

• DEPENDANCE ACCRUE EN ALIMENTS DU BETAIL.

La réduction du déficit en viande a entraîné une **dépendance extérieure démesurée en aliments pour le bétail**. Les importations de céréales fourragères ont en effet progressé considérablement, passant de 8,7 millions de tonnes en 1965 à 11,7 millions de tonnes en 1975.

Elles sont constituées quasi-exclusivement de maïs (250.000 tonnes en 1961 à 4 millions de tonnes en 1975). Les besoins de consommation nationale en maïs doivent être satisfaits pour moitié par des importations.

Le recours aux importations de maïs impose des acquisitions croissantes en soja, afin de compenser la faible teneur en protéines des rations.

La nouvelle orientation de l'élevage tend cependant de manière inexorable, semble-t-il, à consolider les achats extérieurs pour trois motifs :

— augmentation régulière de la demande en viandes obtenues à partir d'aliments importés ;

— difficultés très grandes à modifier les formulations adoptées par les industries des aliments du bétail s'inspirant des recherches entreprises aux Etats-Unis, donc basées sur l'incorporation de maïs et de soja en fortes proportions ;

— possibilités limitées d'extension en Espagne des cultures correspondantes, alors que la couverture des besoins actuels impliquerait l'ensemencement supplémentaire de 800.000 ha de terres irriguées en maïs, et en supposant que puissent être surmontés les problèmes variétaux pour le soja de 1 million d'hectares supplémentaires irrigables.

Or, en 1974, après de nombreuses années d'efforts soutenus, 2.735.000 ha étaient seulement irrigués et il est prévu que, pendant la période 1975-1980, les périmètres nouvellement desservis ne dépasseront pas 500.000 ha.

Certes, techniquement, une extension accrue des cultures d'orge, grâce à la mise en valeur de terres abandonnées, demeure possible, mais alors conviendrait-il de modifier le comportement des utilisateurs industriels de l'alimentation du bétail. Quant à la création de variétés de légumineuses indigènes, riches en protéines, de longues recherches demeurent à entreprendre.

• LES ATOUTS MAJEURS A L'EXPORTATION.

S'il est des secteurs où l'Espagne est déficitaire, il en est d'autres où ce pays peut jouer la carte de l'exportation : les fruits, les agrumes, les légumes, le vin, l'huile d'olive. Ce sont ses atouts les plus sérieux pour attaquer le marché européen.

L'Espagne est l'un des premiers producteurs mondiaux d'agrumes (oranges, mandarines, citrons). Les plantations en agrumes se développent à un rythme moins rapide que pour les fruits. Elles sont irriguées en totalité. En Europe, les principaux concurrents de l'Espagne sont Israël et le Maroc.

En Espagne, à l'inverse de l'Italie, c'est la production fruitière qui est plus importante que la production de légumes. La production finale en fruits, sans compter l'olivier, est plus du double de la production finale de légumes et représente 14 % de la production de l'ensemble du secteur agricole. **Les surfaces en pêches, pommes, abricots, poires ont connu récemment une expansion spectaculaire** et on s'attend à ce que la production ait doublé en 1975 par rapport à 1970. Le **pommier** occupe actuellement une superficie de 50.600 ha. En 1973, 35 % des plantations avaient moins de cinq ans. Une importante augmentation de la production est donc prévisible dans les années à venir. Le **poirier** occupe une superficie de 31.800 ha. Le problème fondamental de la poire en Espagne est l'absence de variété d'hiver. L'objectif à atteindre à moyen terme est d'assurer la consommation intérieure pour éviter les importations (italiennes

principalement). Le verger de **pêchers** représente une superficie de 41.600 ha. De 1969 à 1973, la production est passée de 120.000 tonnes à 340.000 tonnes, et les prévisions sont d'augmenter encore la production dans les années à venir.

Dans le domaine viticole, l'Espagne occupe la troisième place au monde pour la production de vins, mais la première pour ce qui est de leur richesse alcoolique. La superficie du vignoble a commencé à s'accroître rapidement depuis 1972. Aujourd'hui, elle occupe 1.580.000 ha. L'Espagne exporte plus du cinquième de sa production de vin qui représente environ 35 millions d'hectolitres. Certains estiment que cette production pourrait doubler en dix ans.

Enfin, l'Espagne est le premier producteur mondial d'huile d'olive. La superficie a peu augmenté. On note une reconversion et une modernisation de cette culture qui disparaît des zones irriguées propres à d'autres spéculations plus intensives et se réinstalle dans des zones sèches.

● DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES POUR 1980.

Le potentiel de production que nous venons de décrire a toutes les chances de se développer dans les années à venir. Les perspectives tracées par le III^e Plan espagnol pour l'**horizon 1980** confirment les possibilités réelles de développement de l'agriculture espagnole. Ces possibilités sont d'ailleurs sous-estimées dans la mesure où le III^e Plan n'envisageait pas l'horizon 80 dans la perspective de l'adhésion.

Le III^e Plan économique espagnol couvre la période 1972-1975. Un chapitre particulier a été consacré à

l'horizon 1980 sur la base d'une augmentation de 12 % de la population par rapport à 1970.

A cette date, la production agricole devrait couvrir en grande partie les besoins alimentaires intérieurs tout en permettant aux exportations de progresser. Au niveau du marché intérieur, il est prévu une légère diminution de la consommation de blé, une augmentation de 15 % de la demande de riz, de pommes de terre, d'huile d'olive, une augmentation de 50 % de la demande de viande bovine et de 20 à 35 % pour les autres produits agricoles.

A l'exportation, le Plan prévoit une augmentation de 50 % pour les agrumes et les légumes frais, de 20 à 30 % pour les conserves de légumes, raisins de table, vin et tomates, 10 % pour les autres produits.

Enfin, dans le domaine de l'orientation de l'agriculture, il est proposé de réduire de plus d'un million d'hectares les terres labourables au profit des pâturages et des forêts. Les cultures de blé tendre régrosseraient de 800.000 ha ; inversement les cultures de blé dur augmenteraient de 200.000 ha, celles d'oléagineux de 400.000 ha, celles de maïs de 300.000 ha, les prairies permanentes de 400.000 ha, et les cultures fourragères de 400.000 ha. Le cheptel bovin devrait augmenter.

En 1980, la contribution des productions animales devrait être égale à celle des productions végétales dans la composition de la production finale.

Si l'accroissement du potentiel agricole espagnol apparaît bien comme une menace, encore faut-il déterminer les pays dans lesquels celle-ci va se concrétiser.

C. - L'Espagne au carrefour des échanges

1) Le commerce extérieur espagnol est lourdement déficitaire

Commerce extérieur espagnol*	1969	1970	1971	1972	1973	1974
— Importations	4.586	5.148	5.383	7.545	10.264	16.313
dont produits agricoles et alimentaires	895	826	966	1.271	1.745	2.447
— Exportations	2.057	2.591	3.185	4.228	5.668	7.388
dont produits agricoles et alimentaires	705	1.032	1.006	1.209	1.587	1.773
— Déficit commercial	2.229	2.557	2.198	3.317	4.596	8.925
— Déficit agro-alimentaire				65	156	675

* Tous les chiffres sont en millions de dollars.

Le commerce extérieur espagnol, tous secteurs économiques confondus, connaît depuis quelques années un développement considérable. Globalement, deux remarques s'imposent :

- l'Espagne achète beaucoup plus qu'elle ne vend à l'étranger. On peut parler à cet égard de déficit commercial structurel ;
- ce déficit tend à se creuser d'année en année. Il a augmenté de 94 % en 1974 par rapport à l'année précédente.

a) Les produits industriels représentent les trois quarts des exportations espagnoles.

● En 1974, les trois quarts des exportations espagnoles consistaient en produits industriels. Il s'agit là d'une progression remarquable. Il y a dix ans à peine, en 1963, le rapport était inverse puisque les exportations espagnoles se composaient pour les deux tiers de produits agricoles non transformés, (agrumes, légumes frais, huile d'olive).

● Cependant, on remarquera, bien que cela semble à première vue paradoxal, que la mutation de grande ampleur du commerce extérieur espagnol au profit des produits industriels ne signifie pas pour autant que les exportations agricoles espagnoles seront de plus en plus négligeables.

Bien au contraire, et ceci pour deux raisons :

Les exportations de produits agricoles et alimentaires conservent encore, et de loin, la première place parmi tous les secteurs tournés vers l'exportation.

En 1972, les principales exportations, classées par grands groupes de produits étaient les suivantes (en millions de dollars) :

— produits agricoles et alimentaires	1.209
— matériel de transport	500
— métaux et produits en métaux	421
— matériel d'équipement	412
— produits chimiques	312
— bateaux	288

Les exportations espagnoles de produits agricoles se répartissent en trois postes principaux :

- les fruits et légumes qui représentent 58 % des exportations agricoles.
- l'huile d'olive qui représente 12 % des exportations,
- le vin qui en représente 10 %.

Les exportations de produits agricoles et alimentaires vers la C.E.E. restent l'un des seuls secteurs capables de dégager un excédent commercial et en conséquence de réduire le déficit global des échanges extérieurs espagnols.

b) Les importations de produits alimentaires et agricoles ont augmenté de 1969 à 1972 dans des proportions

portions moins importantes que la plupart des autres groupes de produits.

Dans cette période, les importations de :

— produits minéraux	ont augmenté de	+ 107 %
— auto-camions		+ 99 %
— matériel de transport		+ 94 %
— produits pétroliers		+ 88 %
— peaux et cuirs		+ 87 %
— produits agricoles et alimentaires	n'ont augmenté que de	+ 60 %

La part des importations agricoles qui représentait quelque 20 % des importations totales au début des années 60 a commencé à régresser à partir de 1966. Elle est tombée en dessous de 16 % en 1972 et à 15 % en 1974. La structure des importations est révélatrice des efforts qui ont été faits dans le domaine de l'élevage.

Les importations d'animaux vivants et de viande ont diminué depuis 1966, alors que les importations de céréales destinées à l'élevage et d'aliments du bétail se maintenaient à un niveau élevé.

Dans l'ensemble, on peut estimer que plus de la moitié des importations agricoles espagnoles sont des produits d'alimentation du bétail.

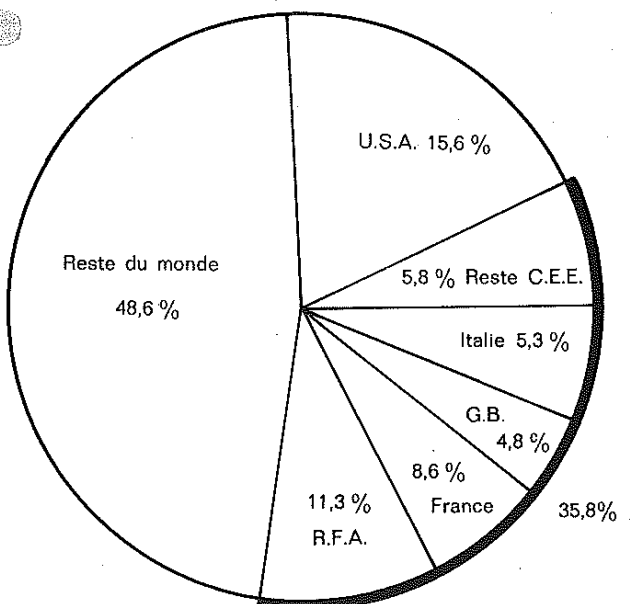
2) les Etats-Unis et l'Europe, premiers partenaires de l'Espagne

a) Un commerce extérieur déficitaire.

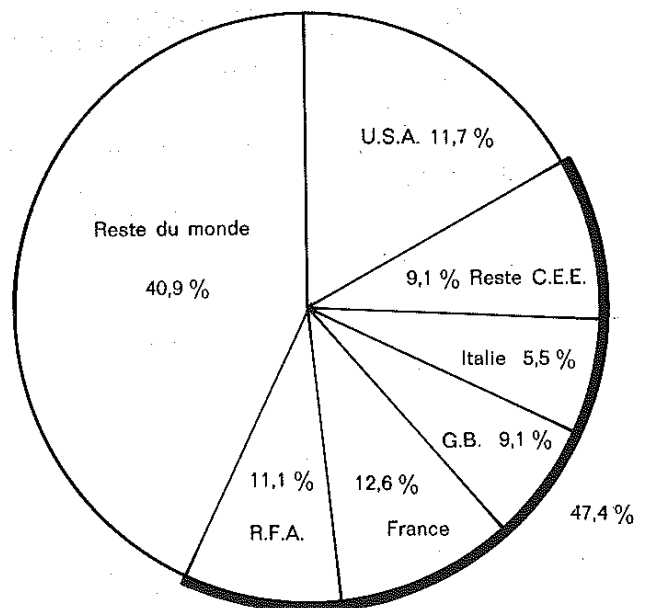
La C.E.E. constitue le premier partenaire commercial de l'Espagne. En 1974, celle-ci réalisait en effet 35,8 % de ses importations en provenance de la C.E.E. à Neuf (soit en valeur 3 milliards de dollars) et expédiait 47,4 % de ses exportations vers le Marché Commun (soit en valeur 2 milliards de dollars).

Les Etats-Unis sont le second partenaire de l'Espagne dans ce domaine.

Le commerce extérieur espagnol



Importations espagnoles totales



Exportations espagnoles totales

○ **Les importations de l'Espagne.**

● **C.E.E. → ESPAGNE :**

La Communauté Economique Européenne a fourni en 1974 35,8 % des importations espagnoles.

La R.F.A. constitue le premier fournisseur de la Communauté. Ses exportations vers l'Espagne représentent en 1974 11,3 % des importations espagnoles en provenance de la C.E.E., soit en valeur 927 millions de dollars.

La France occupe la seconde place parmi les Etats membres de la C.E.E. en ce qui concerne les exportations vers l'Espagne (8,6 %), soit en valeur 729 millions de dollars.

Viennent ensuite l'Italie (5,3 %), et la Grande-Bretagne (4,8 %) dont les exportations en direction de l'Espagne ont connu un fort taux de progression ces dernières années.

● **U.S.A. → ESPAGNE :**

Les U.S.A. constituent de loin le premier fournisseur de l'Espagne parmi les Etats non membres de la C.E.E. Leurs exportations vers l'Espagne représentent, en 1974, 15,6 % des importations totales de ce pays, soit en valeur 1 milliard de dollars.

● **RESTE DU MONDE → ESPAGNE :**

Les autres principaux fournisseurs de l'Espagne sont par ordre décroissant : l'Arabie Saoudite, la Suisse, la Suède, le Japon et le Brésil.

Les importations en provenance du Japon et du Brésil ont enregistré depuis 1970 un très fort taux d'expansion.

○ **Les exportations de l'Espagne.**

● **ESPAGNE → C.E.E.**

Les exportations espagnoles vers les Neuf se sont accrues de 123 % de 1972 à 1974.

Le pourcentage des exportations agricoles vers la C.E.E. par rapport aux exportations totales s'est inscrit dans une tendance à la hausse passant de 31,5 % en 1969 à 36,6 % en 1972 et 47,4 % en 1974 pour la Communauté à Neuf.

La France est devenue le premier importateur de produits espagnols de la Communauté. En 1974, elle absorbait 12,6 % des exportations espagnoles vers la C.E.E., soit en valeur 345 millions de dollars.

En 1974, le niveau des importations allemandes en provenance de l'Espagne s'approchait de celui des importations françaises et représentait 11,1 % des exportations espagnoles vers la Communauté.

Les importations du Royaume-Uni en provenance d'Espagne représentaient 9,1 % des exportations espagnoles.

● **ESPAGNE → U.S.A.**

Les U.S.A. constituent le premier importateur de produits espagnols non membre de la C.E.E. (11,7 % des exportations espagnoles, soit en valeur 700 millions de dollars).

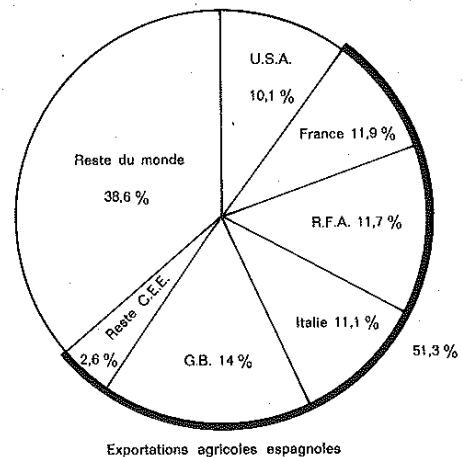
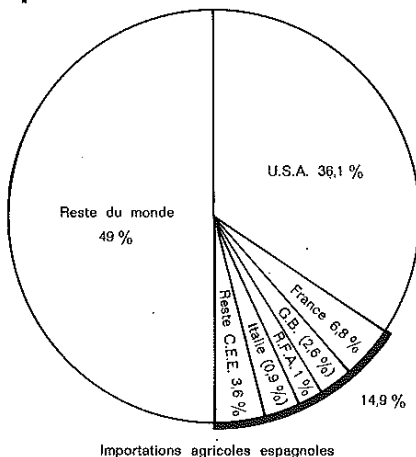
● **ESPAGNE → RESTE DU MONDE.**

Les exportations espagnoles vers le Portugal occupent la seconde place parmi les pays non membres de la C.E.E. Viennent ensuite la Suisse, le Brésil et le Mexique.

A ce stade de l'analyse, nous pouvons faire trois remarques :

- la C.E.E. est de loin le premier partenaire commercial de l'Espagne, les U.S.A. représentent le premier partenaire de l'Espagne extérieur à la Communauté ;
- l'Allemagne, grâce à sa puissance industrielle, est le premier fournisseur de l'Espagne au sein de la C.E.E., mais seulement son deuxième client. Par contre la France est le premier client de l'Espagne, mais son second fournisseur européen ;
- l'Espagne accusait en 1974 un déficit commercial vis-à-vis des U.S.A. (1.552 millions de dollars) et de la Communauté économique européenne (2.140 millions de dollars) dont 945 millions de dollars avec l'Allemagne, 428 millions de dollars avec l'Italie, 417 millions de dollars avec la France et 91 millions de dollars avec la Grande-Bretagne.

b) Une balance agricole déficitaire vis-à-vis des Etats-Unis, mais excédentaire vis-à-vis de l'Europe.



● Au niveau des **importations** agricoles espagnoles, les Etats-Unis sont de très loin le premier fournisseur de l'Espagne en produits agricoles. Avec 36 % des importations espagnoles, ils devancent très largement la C.E.E. qui, les neuf pays réunis, ne fournit qu'à peine 15 % des importations agricoles espagnoles. La France représente pratiquement la moitié (6,8 %) de ces importations agricoles en provenance de la C.E.E.

Lorsqu'on considère la part de la Grande-Bretagne (2,6 %), de l'Allemagne (1 %) ou de l'Italie (0,9 %) dans les importations agricoles espagnoles, on peut mieux mesurer la faible intérêt porté jusqu'à présent par les partenaires de la France à la recherche de débouchés agricoles vers l'Espagne.

● Au niveau des **exportations** agricoles de l'Espagne, la situation est inversée : les U.S.A. ne représentent que 10 % de ces exportations, tandis que la C.E.E. en absorbe 51 %.

La Grande-Bretagne est le principal client de l'Espagne au sein de la C.E.E. (14 % des exportations espagnoles) ; 71 % des importations anglaises en provenance d'Espagne concernent les fruits et légumes frais et en conserve ainsi que le vin. On comprend mieux pourquoi Londres est très favorable à un élargissement des importations de produits agricoles en provenance d'Espagne. Les Anglais voudraient également abaisser le coût de ces importations.

La France (11,9 %), l'Allemagne (11,7 %) et l'Italie (11,1 %) absorbent une part sensiblement identique des exportations espagnoles de produits agricoles.

Trois remarques s'imposent :

● **Les U.S.A. sont de très loin le premier fournisseur de l'Espagne en produits agricoles**, mais seulement son deuxième client. Il en résulte un déficit important de la balance agricole espagnole vis-à-vis des Etats-Unis (692 millions de dollars en 1974).

L'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. ne doit pas faire illusion sur la possibilité d'un rééquilibrage en faveur de celle-ci, car plus de la moitié des importations agricoles en provenance des U.S.A. est constituée par des aliments pour les animaux (soja, maïs).

● **L'Espagne connaît une situation inverse vis-à-vis de la C.E.E. puisque ses échanges agricoles se soldent par un excédent global** de l'ordre de 538 millions de dollars en 1974,

— excédent de 183 millions de dollars vis-à-vis de la Grande-Bretagne,

- excédent de 180 millions de dollars vis-à-vis de la R.F.A.,
- excédent de 172 millions de dollars vis-à-vis de l'Italie,
- excédent de 44 millions de dollars vis-à-vis de la France.

Ainsi, l'Espagne couvre son déficit alimentaire à l'égard des U.S.A. par l'excédent qu'elle réalise dans la Communauté Economique Européenne.

● **Seule la France connaît un courant d'exportations agricoles de quelque importance (6,8 %) vis-à-vis de l'Espagne.** Ceci explique pourquoi notre pays connaît le plus faible déficit alimentaire à l'égard de l'Espagne de toute la C.E.E. (44 millions de dollars seulement, tandis que la R.F.A. accuse un déficit de 180 millions de dollars, comme la Grande-Bretagne).

Par contre, au niveau du commerce global, l'excédent commercial de la France n'est que de 417 millions de dollars, alors que celui de la R.F.A. est de 985 millions de dollars et que celui de l'Italie s'élève à 418 millions de dollars.

Cela signifie que ces derniers pays exportent en valeur beaucoup plus de produits industriels que la France et compensent ainsi leur déficit alimentaire à l'égard de l'Espagne.

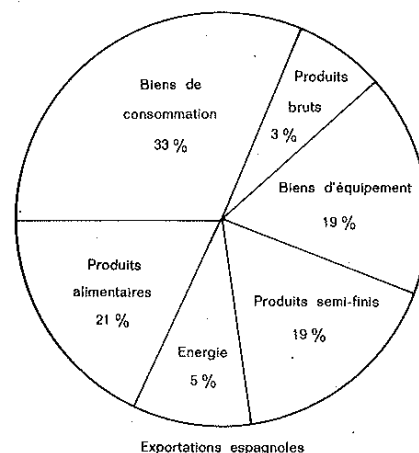
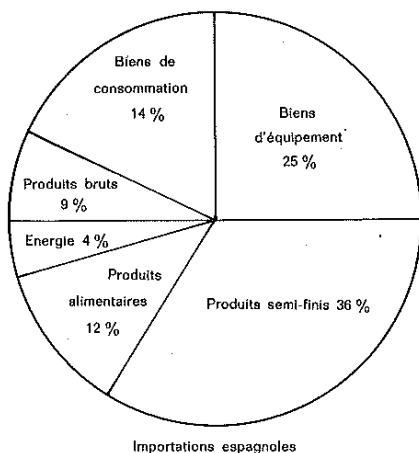
Le commerce extérieur global espagnol montre déjà l'intérêt qu'auront certains pays à favoriser l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. Pour ce qui est de la France, par contre, les avantages d'un tel processus paraissent moins évidents.

3) Une balance commerciale déficitaire vis-à-vis de la France

Si, globalement, le déficit commercial de l'Espagne à l'égard de la France a plus que doublé depuis 1971 (il a atteint 1,9 milliard en 1974 contre 764 millions de francs en 1971), **les échanges de produits agricoles sont, eux, positifs pour l'Espagne.**

On constate cependant une amélioration du taux de couverture de l'Espagne pour les produits non agricoles, due notamment à quelques réussites spectaculaires dans le domaine de la construction navale et dans celui des biens de consommation traditionnels (chaussures et bonneterie).

Le commerce franco-espagnol en 1974



Un seul secteur permet à l'Espagne d'atténuer l'ampleur de son déficit commercial avec la France : le secteur des produits alimentaires.

Les ventes de produits agricoles forment à peine 12 % des exportations françaises vers l'Espagne, tandis que les ventes agricoles de l'Espagne à la France constituent encore plus de 20 % des exportations totales de l'Espagne.

Le déficit français dans le secteur des produits agricoles s'est élevé en 1974 à 576 millions de francs, c'est-à-dire beaucoup moins que l'année précédente (900 millions de francs). Le caractère très fluctuant de ce déficit agricole résulte de la protection très importante du marché espagnol. Les importations agricoles sont directement liées aux pénuries qui apparaissent en cours d'année.

a) Les exportations françaises en direction de l'Espagne concernent essentiellement :

- **le lait et les produits laitiers**

qui réalisent le meilleur chiffre d'affaires sur le marché espagnol : 340 millions de francs en 1974 (essentiellement du lait liquide). Mais, si l'Espagne devait accroître ses importations en provenance de la C.E.E., les exportations hollandaises feraient concurrence aux exportations françaises.

- **les céréales**

qui ont représenté 52 millions de francs en 1974 contre 13 millions de francs en 1973.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- 35.500 tonnes d'orge,
- 18.000 tonnes de maïs,
- 17.000 tonnes de blé.

Il faut noter que l'Espagne a importé en 1974 plus de 3,5 millions de tonnes de maïs, dont plus de 70 % en provenance des Etats-Unis.

- **les viandes et animaux vivants**

La progression de ces deux postes se fait au profit des viandes et animaux vivants de l'espèce bovine. Au cours de l'année 1974, la France a vendu à l'Espagne environ 25.000 taurillons destinés à l'engraissement.

- **le sucre**

La mauvaise récolte espagnole a permis l'année dernière à la France d'exporter pour 90 millions de francs de sucre. Il convient cependant de relativiser ce chiffre car nos exportations de sucre vers l'Espagne n'avaient porté que sur 12 millions de francs en 1973.

- **les légumes en conserve**

Au cours des trois premiers trimestres 1974, les ventes françaises de produits transformés ont atteint :

- conserves de haricots : 668 tonnes, soit 35 % des importations espagnoles ;
- autres conserves de légumes : 2.589 tonnes, soit 72 % des importations espagnoles.

b) Les exportations agricoles espagnoles en direction de la France progressent régulièrement et l'Espagne s'efforce de les diversifier.

Trois postes représentent 80 % des achats français à l'Espagne :

- les légumes frais (les importations ont été multipliées par 9 en onze ans),
- les fruits (les importations ont été multipliées par 30 en onze ans),
- les préparations de fruits et légumes (multipliées elles aussi par 30), tels les abricots et pêches au sirop, le jus de raisin, les conserves de tomates, etc.

Les exportations de vins ont été jusqu'en 1971 freinées par le blocage des importations. La France a pris les mesures de libération exigées par la réglementation communautaire, mais le niveau des prix de référence est jugé trop élevé par les exportateurs espagnols qui souhaitent et peuvent vendre, à plus bas prix, des vins de consommation courante.

4) Une balance des paiements excédentaire

Malgré le déficit structurel de sa balance commerciale, l'Espagne a réalisé un rétablissement remarquable de sa balance des paiements.

Jusqu'en 1969, l'Espagne figurait parmi les pays membres de l'O.C.D.E. dont le déficit de la balance des paiements était le plus élevé par rapport au Produit National Brut (2 %).

Depuis cette date, l'Espagne a enregistré un excédent très important. Cette amélioration est due au solde dégagé par deux postes :

- les recettes du tourisme ont progressé de 13 % par an entre 1963 et 1972. Le tourisme représentait, en 1972, 13 % du P.N.B. espagnol ;
- les envois de fonds des travailleurs émigrés.

D'autre part, les entrées nettes de capitaux n'ont cessé de s'accroître, atteignant en moyenne 500 millions de dollars par an au cours des cinq dernières années.

Les principaux investisseurs étrangers sont les Allemands et les Suisses, suivis par les Américains et les Britanniques. **La France se situe au cinquième rang des investisseurs étrangers en Espagne, place qu'elle n'est pas sûre de garder longtemps.**

Les investissements directs, les achats de terrain et de construction ont représenté les deux tiers des entrées nettes de capitaux à long terme.

De plus, les entreprises espagnoles empruntent des sommes de plus en plus importantes à l'étranger en raison des insuffisances du marché national des capitaux. Près de 30 % des mille premières entreprises espagnoles sont contrôlées par l'étranger ou ont été créées en association avec des capitaux extérieurs.

Les principaux secteurs où s'effectuent ces investissements sont les suivants :

- 37 % dans la chimie,
- 17 % dans les industries agro-alimentaires,
- 9 % dans le matériel de transport.
- 8 % dans le matériel électrique,
- 6 % dans la mécanique.

La description que nous venons de faire, tant du point de vue des relations commerciales que des liaisons financières, montre à l'évidence la diversité des intérêts qui lient chaque membre de la C.E.E. à l'Espagne, et qui détermineront la position de chacun lors des négociations d'adhésion.

5) Le dessous des cartes de la négociation

Si, pour des raisons politiques, le Conseil des Ministres de Bruxelles acceptait le principe de l'adhésion de l'Espagne, les positions de départ des Etats membres dans les négociations seraient dictées par leurs intérêts économiques avoués, ou cachés derrière des arguments politiques.

● **L'Espagne**, au niveau industriel, tiendra le même raisonnement que la France en 1958 : elle craindra la concurrence de la Communauté, de même que la France craignait la puissance économique de l'Allemagne. Madrid désirera donc bénéficier d'une période transitoire assez longue pour permettre à son industrie de s'adapter aux conditions économiques de l'Europe et de se développer.

Dans le domaine agricole, par contre, l'Espagne s'estimera capable d'attaquer le marché européen dès son adhésion et négociera la période transitoire la plus courte possible. Les exportations de produits agricoles vers l'Europe sont l'atout majeur de l'Espagne dans les négociations.

● **Les pays européens favorables économiquement à l'entrée de l'Espagne** souligneront combien l'Europe pourra développer ses exportations grâce à une adhésion qui supprimera à terme les barrières douanières d'un marché de 34 millions d'habitants au niveau de vie croissant.

● **L'Allemagne**, par exemple, a tout intérêt à voir consolider les liens de la C.E.E. avec un pays dont elle est le premier fournisseur. L'Espagne représente un débouché pour ses productions industrielles et un fournisseur de produits agricoles à bon marché. L'intérêt allemand est donc de faire ouvrir le plus rapidement possible les frontières espagnoles aux exportations de produits industriels européens, et les frontières européennes aux exportations de produits agricoles espagnols.

● **La Grande-Bretagne** est le principal client européen des exportations agricoles espagnoles. Toute libéralisation du commerce avec Madrid est favorable aux Anglais qui entretenaient des relations privilégiées avec la péninsule ibérique avant de faire partie du Marché Commun. Du côté industriel, Londres espère augmenter substantiellement ses exportations.

● Les autres pays nordiques sont eux aussi libre-échangistes et donc favorables à toute libéralisation des échanges avec l'Espagne.

● **La France**, premier client et second fournisseur européen de l'Espagne, est par contre le pays de la C.E.E. qui a, jusqu'à maintenant, le poste d'exportation agricole le plus important sur l'Espagne. Paris, durant les négociations, aura plus de raisons que la R.F.A., la Hollande, la Grande-Bretagne ou l'Italie d'imposer à Madrid le respect de la préférence communautaire. Par contre, la France trouvera en l'Italie un allié pour lutter contre l'invasion de produits agricoles espagnols, en particulier le vin, les fruits et légumes, et pour exiger une période transitoire, la plus longue possible, dans le domaine agricole.

Du point de vue industriel, la France exporte moins et investit moins que l'Allemagne dans ce pays. Les milieux industriels français, contrairement à leurs homologues allemands, se montrent réservés sur les avantages que l'entrée de l'Espagne apporterait au secteur secondaire européen. Dans le secteur de la transformation des métaux, par exemple, la concurrence est déjà forte sur notre marché où les prix espagnols sont inférieurs de 30 à 40 % à ceux que nous pratiquons. Il en va de même pour la construction électrique, les produits textiles ou la chaussure.

L'intérêt de la France serait donc d'exiger, tant pour les produits industriels que pour les produits agricoles, la période transitoire la plus longue possible afin de sauvegarder certains secteurs industriels déjà durement touchés et afin de renforcer l'organisation européenne des marchés agricoles. Elle risque, en particulier dans le domaine agricole, de se trouver isolée dans la mesure où elle devra faire face à une collision entre les pays du nord de l'Europe, l'Espagne et les Etats-Unis, défavorables à un renforcement de la protection et de la préférence communautaires.

● **Les Etats-Unis**, en effet, ne manqueront pas de s'inquiéter de l'adhésion de l'Espagne à l'Europe. Les Américains exportent plus en Espagne qu'ils n'importent. L'adhésion de ce pays à la C.E.E. va signifier pour eux une entrave à leurs exportations vers ce pays, qui devra appliquer les règles d'une Communauté dont ils dénoncent le protectionnisme. **Les Etats-Unis feront donc pression sur certains Etats membres** aux convictions libre-échangistes bien connues pour que rien n'aille dans le sens du renforcement de la protection communautaire. Et l'on connaît l'efficacité de la pression américaine. Les mesures prises cette année en faveur du soja lors de la négociation des prix en sont une preuve éclatante.

En fait, l'attitude de Washington risque d'être plus ambiguë. De même que les U.S.A. se félicitent de la construction politique européenne, dans la mesure où cette Communauté échappe à l'emprise soviétique, ils favorisent un acte politique, l'adhésion, qui renforcera la démocratie d'un pays stratégiquement situé à l'entrée du Bassin méditerranéen. Le paradoxe américain consiste à soutenir une Europe politique sans vouloir subir les conséquences économiques et commerciales du fondement même de l'Europe, à savoir la protection communautaire.

Pour les Etats-Unis, la solution serait de favoriser une Europe politique, la plus large possible, dans la mesure où l'élargissement affaiblit la solidarité économique des Etats membres. Cette solution présente le grand désavantage d'aller à l'encontre non seulement des intérêts de l'Europe, mais aussi à terme de ceux des Etats-Unis.

Faut-il avoir peur de l'adhésion de l'Espagne ?

Du point de vue industriel, l'Espagne ne semble pas faire peur, et pour deux raisons : la balance commerciale tous produits de l'Espagne est déficitaire vis-à-vis de l'Europe, et, bien que l'Espagne ait fait de gros progrès depuis dix ans, elle doit encore parcourir beaucoup de chemin pour atteindre le niveau industriel de la C.E.E. Au niveau global, l'Europe s'attend à tirer un avantage industriel à long terme de l'entrée de l'Espagne.

Pour la France, cet optimisme est beaucoup plus nuancé. Les intérêts à long terme ne doivent pas faire oublier les inconvénients qui se poseront en particulier dans les secteurs industriels traditionnels. La réserve du milieu industriel français est à ce titre significative.

Sur le plan agricole, apparemment l'Espagne n'est pas dangereuse et pour trois raisons :

- le retard structurel des exploitations freine la modernisation de l'agriculture ;
- la consommation croissante de produits alimentaires en Espagne va absorber l'accroissement de production agricole. L'auto-provisionnement est l'un des objectifs de la politique agricole espagnole ;
- l'Espagne a un éventail d'exportations agricoles réduit : elle s'est spécialisée dans les exportations de fruits et légumes et vin. Pour la plupart des pays de la C.E.E., ceux du Nord, ces productions sont complémentaires de leurs propres productions agricoles.

Une approche globale des relations économiques entre la C.E.E. et l'Espagne incite à conclure que l'adhésion de ce nouvel Etat ne devrait apporter que des avantages à l'Espagne autant qu'à la C.E.E.

C'est la conclusion à laquelle sont parvenus les responsables de Bruvelles dans leurs négociations avec chacun des pays du Bassin méditerranéen.

Malheureusement, ils ont sous-estimé ce que certains appellent « le grain de sable », autour duquel toute la négociation va se jouer : la concurrence des productions agricoles des pays méditerranéens.

S'il s'agit d'un grain de sable, au niveau politique et économique communautaire, il s'agit en fait pour la France et l'Italie d'un bouleversement économique et social sans précédent.

Les équilibres fondamentaux de régions entières se trouvent suspendus à ces négociations.

La concurrence des productions méditerranéennes joue entre chaque pays méditerranéen et la C.E.E. Elle est déjà substantielle l'Espagne non comprise.

Avec l'Espagne, les problèmes posés prennent une nouvelle dimension, dans la mesure où ce pays bénéficie de quatre atouts fondamentaux : les quantités produites, la qualité des productions, la compétitivité sur les marchés, et la proximité géographique.

L'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. représenterait pour la France le bouleversement économique et social le plus important depuis la création du Marché Commun.

II - EVITER AUJOURD'HUI LA CRISE DE DEMAIN

L'Europe a-t-elle les moyens et le droit d'accepter d'autres Etats membres ? Est-elle assez forte pour supporter ce nouveau choc ? Ne surestime-t-elle pas sa propre capacité d'adaptation ? Dans quelle mesure pourra-t-elle supporter des modifications d'équilibres de marchés agricoles alors que ceux-ci sont déjà si fragiles avec neuf Etats membres ?

C'est en fonction de cette approche qu'il sera possible de porter un jugement objectif sur l'élargissement de la C.E.E. et d'envisager les mesures à prendre en conséquence.

A. - L'Espagne va modifier l'équilibre des marchés agricoles

L'entrée de l'Espagne signifie une augmentation des consommateurs européens, des surfaces agricoles cultivables, de la population et de la production agricoles.

	C.E.E. à Neuf	Espagne	Total
Consommateurs	250 millions	34 millions	284 millions

	C.E.E.	dont France	Espagne	Total
Population agricole (en millions)	10	(2,5)	2,5	12,5
% population active agricole	10	(12)	25	13

L'Espagne, en pourcentage de population active agricole, sera donc au même niveau que l'Irlande (26,5 %), devançant l'Italie (19,5 %) et la France (12 %).

	C.E.E.	dont France	Espagne	Total
Surfaces agricoles utiles en millions d'hectares	90	(32)	29	119

L'Espagne occupe la deuxième place en Europe après la France pour les surfaces agricoles utiles.

Il faut toutefois remarquer qu'en Espagne la production en valeur des 2,5 millions d'hectares irrigués est supérieure à la production des 16 millions d'hectares non irrigués.

Au niveau des marchés agricoles, le taux d'auto-provisionnement de la C.E.E. et les courants d'échanges vont de même se trouver modifiés.

Productions	Rapport de la production et de la consommation en %		
	Espagne		C.E.E. à Neuf
	1970	1974	
Blé	107	99	103
Orge	106	97	103
Maïs	39	32	59
Riz	139	122	82
Sucre	85	72	94
Agrumes	182	249	42
Fruits frais	107		78
Pommes de terre	99		100
Légumes frais			93
Vin	112	134	115
Viande bovine	69	99	100
Viande porcine	99	102	100
Viande ovine	99	100	67
Volaille	66		103
Œufs	100		100
Lait		93	100
Beurre		87	98
Margarine		95	
Huiles d'olive	165	130	80
Tourteaux			4

1) Les hypothèses de marché

En pure théorie, on pourrait envisager par produit trois cas de marchés possibles :

- l'Espagne et la C.E.E. sont excédentaires : il y aurait alors un problème de surproduction ;
- l'un ou l'autre est déficitaire : il y aurait alors complémentarité des productions, économiquement favorable ;
- les deux sont déficitaires : le taux d'auto-provisionnement de la C.E.E. diminuerait et il y aurait accroissement des importations en provenance des pays tiers.

Mais la réalité est beaucoup plus complexe. L'efficacité d'une organisation de marché, et par conséquent la solidité de la protection communautaire, l'existence ou l'absence d'une politique commerciale communautaire sont des éléments aussi importants que le taux d'auto-provisionnement de la Communauté.

Aussi est-il possible d'envisager trois cas de marchés, en indiquant si l'entrée de la Grèce, antérieure à celle de l'Espagne, accentuera les tendances. Ces dernières, toutefois ne tiennent pas compte de l'effet d'entraînement qu'aura l'application de la P.A.C. à la Grèce et à l'Espagne. Les débouchés et les prix que garantissent la P.A.C. inciteront en effet ces pays à développer leurs productions.

a) L'Espagne ou la C.E. est déficitaire.

- Il existe une organisation de marché structurée, comme c'est le cas pour le **sucre**, la **viande bovine** ou le **lait**.

Pour ces trois productions, l'Europe pourra renforcer ses exportations vers l'Espagne, tant que ce pays n'atteindra pas l'auto-suffisance.

L'entrée de la Grèce n'aura pas apporté de grands changements au degré d'auto-provisionnement de l'Europe.

- Il existe une organisation de marché plus faible. C'est le cas du **riz** et de l'**huile d'olive**, qui bénéficient toutefois de l'intervention permanente et de prélèvements ou mécanismes assimilés. Les **agrumes**, par contre, ne bénéficient que de mécanismes de soutien conditionnels et de contrôle a posteriori des prix d'importation.

Pour ces trois productions, l'Espagne pourra renforcer ses exportations vers la C.E.E. et concurrencer l'Italie, premier pays producteur au sein de l'Europe des Neuf dans ce secteur.

Etant donné les faiblesses des organisations européennes de ces marchés, les problèmes qui se poseront découleront de la présence américaine en Europe et en Espagne, soit directement, soit par produits de substitution.

L'Europe sera confrontée aux mêmes difficultés dans le secteur des **fruits et légumes** frais et transformés. A la faible protection communautaire s'ajoutera le fait qu'il n'y aura pas deux pays concernés (l'Espagne et l'Italie) comme dans le cas précédent, mais trois pays concurrents : la France, l'Italie et l'Espagne.

L'entrée de la Grèce n'aura pas beaucoup modifié le taux d'auto-provisionnement de l'Europe pour le

riz. Par contre, pour l'huile d'olive, le taux de couverture de l'Europe à Neuf de 80 % sera passé avec la Grèce à 85 %. Pour les agrumes, le taux sera passé de 42 % à 47 %. Pour les fruits frais, l'Europe à Neuf avec 78 % de taux d'auto-provisionnement devient une Europe à Dix avec 81 %. Pour les légumes frais, l'Europe à Neuf à 93 % d'auto-provisionnement passera à plus de 94 % avec la Grèce.

b) Les deux sont déficitaires (maïs, soja et autres huiles végétales sauf l'huile d'olive).

S'il existe une organisation de marché, comme c'est le cas pour le **maïs**, il faut la renforcer en favorisant la culture du maïs, en augmentant le prix de cette céréale.

Pour le **soja**, il n'existe pas d'organisation de marché digne de ce nom. Le principe de la libre importation dans la Communauté a été admis.

Pour limiter la dépendance de la Communauté, la seule solution serait d'orienter la politique agricole européenne de façon à inciter l'Espagne et la C.E.E. à développer ces productions. Dans le cas du soja, il faudrait mettre en place des mécanismes évitant que le prix de marché ne descende en dessous d'un certain plancher, afin de rendre rentable cette culture.

Notre principal fournisseur en maïs et soja étant les Etats-Unis, il faut s'attendre à une forte pression américaine pour décourager cette entreprise.

Aucun changement dans le taux d'auto-provisionnement de la C.E.E. en maïs ne sera intervenu avec la Grèce. Le taux pour le soja devrait encore diminuer.

c) Les deux sont excédentaires : céréales (sauf maïs), viande porcine, œufs, volailles et vin.

Pour les **céréales**, il existe une organisation de marché structurée. Il ne devrait pas y avoir de problèmes graves pour les céréales si l'Europe décide d'une politique de stockage et d'exportation dynamique.

Pour la **viande porcine**, les **œufs** et les **volailles**, les risques de surproduction sont considérables. L'Espagne, exportatrice, viendra accroître les surplus d'une Europe excédentaire. Un aménagement de l'organisation communautaire de ces marchés s'impose.

Si l'entrée de la Grèce n'aura pas modifié le taux d'auto-provisionnement de la C.E.E. pour les céréales, il n'en sera pas de même pour les productions hors sol où la Grèce est excédentaire.

Quant au **vin**, l'Europe des Neuf devra faire face à l'Espagne auto-suffisante en 1974 à 134 % avec une production de 35 millions d'hectolitres, et à la Grèce auto-suffisante à 134 % avec une production de 4 millions d'hectolitres.

Les difficultés d'écoulement de la production viticole européenne seront multipliées.

Il y aura donc des mesures à prendre sur presque toutes les productions ; mais les plus gros problèmes apparaîtront en France au niveau du vin, des fruits et légumes, du porc, des œufs et des volailles. L'Italie, plus que la France, aura à trouver des solutions pour l'huile d'olive, les agrumes et le riz.

Géographiquement, la France va se trouver contrainte à de nouvelles difficultés dans les régions suivantes :

- **La Bretagne** : est de loin la première région productrice de poulets et de porcs. En 1974, plus de 123.000 tonnes de poulets y ont été abattus. Cette même région produit 2.590 millions d'œufs, ce qui représente 24 % de la production totale en France. Enfin, 13 % de la production française de légumes vient de cette région.

- **Le Midi** :

- **Vin.**

Sept départements du Midi (Hérault, Aude, Gard, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse, Bouches-du-Rhône) représentent plus de la moitié de la récolte française totale de vin. Les viticulteurs de ces départements (931.889) représentent plus de 24 % des récoltants français.

- **Fruits et légumes.**

Les cinq régions méridionales (Provence-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées) représentent 36,5 % de la production légumière française totale.

Ces mêmes régions représentent 74,3 % de la production totale de fruits en France (99,9 % de la production française d'abricots, 99 % de celle de pêches, 75 % de celle de poires, 99 % des raisins de table, 60 % des pommes).

Il se trouve que ces régions sont justement celles qui connaissent aujourd'hui le plus de difficultés économiques et sociales. Leur avenir est suspendu au contenu des négociations méditerranéennes. Pour l'instant, il se présente sous les plus sombres auspices.

2) Fruits, légumes et vin : des productions en danger

- En période normale de production, la Communauté est auto-suffisante pour la plupart des **productions fruitières**, avec une tendance à l'excédent structurel pour les pommes, poires et pêches.

L'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun remettrait donc en question les efforts de maîtrise de l'offre entrepris par les producteurs et la C.E.E. depuis quelques années.

Production fruitière comparée de l'Espagne et de la C.E.E.

	Taux approvisionnement C.E.E.	PRODUCTIONS		
		C.E.E. en tonnes	Espagne en tonnes	Espagne C.E.E. %
Pommes	98	7.400.000	892.000	12
Poires	100	2.611.000	429.000	16
Pêches	98	1.838.000	328.000	18
Prunes	95	807.000	68.000	8
Abricots	94	271.000	150.000	55
Cerises	98	564.000	59.000	10
Fraises	102	359.000	14.000	4
Raisins	95	159.000	534.000	335

● Le secteur des légumes est tout aussi menacé que celui des fruits, sinon plus, puisque le poids agricole de l'Espagne est très important : pour six légumes

parmi les plus consommés, l'Espagne représente de 30 à 78 % de la production communautaire.

Production légumière comparée de l'Espagne et de la C.E.E.

	Taux approvisionnement C.E.E.	PRODUCTIONS		
		En milliers de tonnes		Espagne C.E.E. %
		C.E.E.	Espagne	
Artichauts	100	910	300	33
Asperges	100	125	40	32
Choux-fleurs	100	1.500	200	13
Haricots verts	100	900	190	21
Laitues	100	1.000	440	44
Melons	97	1.250	750	60
Oignons	88	1.100	860	78
Petits pois	100	1.100	60	5
Tomates	95	4.500	2.300	51
Ail	95	94	200	212

● Dans le secteur viticole, la C.E.E. est légèrement excédentaire ; c'est dire que l'entrée de l'Espagne ne fera qu'accentuer le marasme que connaît actuellement la viticulture.

Ajoutons que le vignoble espagnol, plus étendu que le vignoble français, est deux fois moins productif, mais les rendements espagnols, comme c'est le cas en France et en Italie, auront tendance à progresser dans les années à venir. L'Espagne possède à la fois la superficie et le climat.

Production viticole comparée de l'Espagne et de la C.E.E.

Production de la C.E.E. (millions hl)	en 1974	156,7
Taux d'approvisionnement de la C.E.E. (en %)	en 1974	101
Superficie vignoble espagnol (milliers d'hectares)	en 1973	1.664
	en 1974	1.705
Production espagnole (millions hl)	en 1973	42
	en 1974	38,267
Production de l'Espagne par rapport à celle de la C.E.E. (en %)	en 1974	24

Exportations totales espagnoles (millions hl)	en 1973	4
	en 1974	4,6
Exportations Espagne/ C.E.E. (millions hl)	en 1974	1,8
Importations totales Espagne (en hl)	en 1973	832.000
	en 1974	6.000

Le solde commercial est à l'avantage de l'Espagne, et son entrée dans la Communauté ne bouleversera pas cette donnée, au contraire : les coûts de main-d'œuvre restent très inférieurs à ceux de la France. Compte tenu de l'inexistence de politique monétaire européenne, on peut affirmer que les vins espagnols pourront entrer en France à des prix de dumping. Veut-on, alors que le problème italien est encore brûlant, ajouter, avec l'Espagne, des difficultés supplémentaires qui risquent d'être plus graves que celles que nous connaissons ?

L'avenir de la viticulture française serait en tous cas fortement compromis.

Importations-exportations viticoles entre l'Espagne et la C.E.E.

Importations espagnoles en 1974 (en hl) en provenance de la C.E.E.	
Pays de provenance	
France	1.570
Italie	960
Allemagne	385
Exportations espagnoles en 1974 Vers la C.E.E. (en hl)	
Pays importateurs	
Royaume-Uni	922.200
Pays-Bas	411.660
Allemagne fédérale	215.290
France	119.210
Danemark	112.690
Belgique	51.080

Pour toutes ces productions méridionales, l'adhésion de l'Espagne entraînerait certainement un redéploiement vers la C.E.E. des exportations espagnoles actuellement dirigées vers les pays tiers.

Dans un tel contexte, on ne peut être que pessimiste sur les perspectives économiques et sociales des régions concernées de la France et de l'Italie.

Et pourtant, d'aucuns estiment que l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun permettrait de résoudre beaucoup de difficultés.

B. - L'Europe est-elle prête à accueillir l'Espagne ?

Face à l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun, deux thèses s'opposent : la thèse optimiste et la thèse pessimiste.

1) La thèse optimiste

a) L'Espagne renforce l'Europe du Sud.

L'adhésion de ce nouvel Etat membre, ainsi que celle de la Grèce, va permettre un rééquilibre Nord-Sud de la Communauté européenne.

Jusqu'à présent, au sein de la C.E.E., seules la France méridionale et l'Italie bordaient la Méditerranée. Un déséquilibre s'est instauré entre le Nord et le Sud de l'Europe, et s'est accentué depuis l'élargissement de la C.E.E. à la Grande-Bretagne, à l'Irlande et au Danemark.

Depuis la mise en œuvre de la P.A.C., les productions du Nord de la C.E.E. (sucre, céréales, viande bovine et lait) ont bénéficié d'organisations de marché structurées. Pour les fruits, les légumes et le vin, par contre, les marchés sont moins bien organisés, et leur moindre efficacité se ressent tant au niveau de la protection communautaire qu'à celui de la garantie de revenu pour les producteurs.

Avec l'entrée de nouveaux pays méditerranéens, le poids de ces productions va se renforcer en Europe. La pression des agriculteurs de ces régions permettra de faire progresser les organisations de marché dans un sens plus favorable aux producteurs. La section Garantie du F.E.O.G.A. ne pourra plus consacrer seulement 3 % de ses subventions aux fruits et légumes et vin, comme cela a été le cas pendant plus de dix ans.

b) L'Espagne est du côté des producteurs.

Un pays comme l'Espagne ayant une forte population agricole viendra renforcer les rangs de pays semblables, tels l'Italie et la France.

Ces derniers pays ont tendance, lors des négociations de Bruxelles, à défendre l'intérêt des producteurs agricoles et l'option d'une expansion agricole européenne.

L'Espagne se joignant à eux, ils pourront avoir plus d'influence face au pays du Nord de l'Europe, défenseurs en priorité des consommateurs, et soucieux de maintenir leurs courants d'importations agricoles en dehors de la C.E.E.

c) L'Espagne offre des débouchés à nos exportations agricoles.

L'adhésion devrait modifier les courants d'échanges en faveur de la C.E.E. à Neuf. La France, la Hollande, par exemple, développeraient leurs exportations vers ce nouvel Etat membre, dont le niveau de vie augmente encore substantiellement et qui est importateur de céréales, de viande, de lait, de sucre.

L'Espagne s'approvisionnant en viande bovine au Brésil, en Uruguay et en Argentine, en viande porcine en Hongrie, en sucre à Cuba, en maïs aux Etats-Unis, il suffira de lui faire respecter la préférence communautaire pour réorienter ces courants d'importation en faveur des exportations de la France, de la Hollande, etc.

d) L'Espagne, dans la Communauté, ne perturbera pas les marchés.

A partir du moment où l'Espagne deviendra un pays membre, elle devra respecter les règlements de marché européen, et ne pourra plus profiter de ses avantages en tant que pays tiers. Subissant les mêmes contraintes et les mêmes obligations que les autres pays membres, l'Espagne ne pourra plus provoquer de distorsion de concurrence dans les courants d'échanges intra-communautaires à cause de prix trop compétitifs. Il est, par exemple, des politiques de dumping et d'aide à l'exportation auquel tout Etat membre de la C.E.E. doit renoncer.

e) L'élargissement de l'Europe provoquera un rééquilibrage mondial.

Partant du principe selon lequel le nombre fait la

force, les optimistes se réjouissent de voir l'Europe devenir celle de dix, onze, douze Etats constituant un bloc capable de s'opposer aux Américains et aux Russes.

Cette Europe démocratique se renforcera au fur et à mesure qu'elle englobera d'autres pays sur la voie de la démocratie. En sens inverse, elle renforcera la démocratie dans ces pays en leur permettant de devenir pays membres.

2) La thèse pessimiste

Pour d'autres, l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun risque de provoquer un tel choc qu'elle sapera les fondements mêmes de la construction communautaire.

a) L'Espagne va affaiblir l'Europe.

Si l'élargissement signifiait le renforcement de l'union européenne, une Europe à quinze membres aurait plus de poids au niveau mondial qu'une Europe à neuf partenaires.

Une première expérience, le passage de Six à Neuf, permet de ranger cet espoir parmi les arguments les plus utopistes.

Il était déjà difficile de s'entendre à Six. Il est devenu épuisant de trouver le plus petit commun dénominateur à Neuf. Que penser de dix, onze, douze pays autour du tapis vert ? Le serpent monétaire risque d'avoir des contorsions de plus en plus grandes et de plus en plus douloureuses ; les prix agricoles communs seront une histoire ancienne ; la protection communautaire ressemblera à une vraie dentelle. Quant à l'union politique européenne, elle pourrait difficilement s'affaiblir dans la mesure où elle n'a de toute façon jamais réellement existé.

Il y a d'ailleurs une certaine malhonnêteté à présenter l'adhésion comme un moyen de sauver la démocratie des pays qui voudraient rejoindre le Marché Commun. Quelle déception auront ces nouveaux Etats membres lorsqu'ils réaliseront que dans la C.E.E. on n'a jamais réussi à motiver les foules en faveur de l'Europe pour des raisons politiques !

b) On s'est trompé de solidarité.

Il ne suffit pas d'être au Sud de l'Europe pour être solidaire des pays méditerranéens de la C.E.E. Il faut même aller plus loin. La concurrence et les divisions risquent d'être telles que ce sont les pays du Nord qui pourront se placer comme arbitres entre l'Espagne, la France et l'Italie.

On peut même penser qu'il y aura collusion dans certains cas entre les pays du Nord et l'Espagne. Dans le domaine du vin et des fruits et légumes, les pays du Nord ne désirent pas renforcer la protection communautaire car ils veulent garder des courants d'importations agricoles, espérant trouver ces productions à meilleur prix sur le marché mondial. Ces importations agricoles représentent par ailleurs la possibilité d'exporter en contre-partie des produits industriels.

Quant à l'Espagne, elle peut, en l'état actuel des choses, attaquer les marchés européens grâce à des prix compétitifs. Pourquoi exigerait-elle de renforcer protections et garanties alors que le libre-échange lui est plus favorable ?

Même en respectant l'organisation actuelle des marchés, l'Espagne comme la Grèce exerceront une pression à la baisse. Dans le secteur des fruits et légumes, la concurrence joue au-dessus du niveau du prix de retrait. Les productions grecques et espagnoles « tirent le marché » vers le bas, faisant du prix de retrait le prix de marché. Ce prix de retrait n'aura pas la même signification pour ces nouveaux pays membres tant qu'ils n'auront pas atteint le niveau de développement de la C.E.E. à Neuf. Le niveau de vie, les charges d'exploitation et l'état de modernisation des exploitations en Espagne rendront les prix de retrait plus attractifs en Espagne qu'en France.

Aussi, les producteurs de fruits et légumes et vin de l'Italie et de la France devront-ils affronter une « complicité » Nord-Sud qui n'a rien à voir avec le mirage du rééquilibrage Nord-Sud prôné par certains.

Cette « solidarité à l'envers » jouera également au niveau des priorités des gouvernements lors des négociations agricoles. L'Espagne risque de se poser plus en nation commerçante qu'en nation productrice, comme le fait la Hollande. Elle voudra se placer sur les marchés européens où elle est déjà en meilleure position que l'Italie et la France (vin, fruits et légumes, huile d'olive, riz...). Autour du tapis vert, la priorité du gouvernement espagnol ne sera pas tant l'intérêt des producteurs agricoles que celui de son commerce extérieur.

c) Un débouché en trompe-l'œil.

Peut-on dans le cas de l'Espagne diviser les agriculteurs comme essaient de le faire les responsables de Bruxelles dans le cadre de la politique globale méditerranéenne, en faisant miroiter des exportations substantielles de céréales, de viande, de lait, de sucre européens ?

Le gouvernement espagnol est décidé à diminuer le déficit de sa balance extérieure agricole, précisément dû aux importations de ces dernières productions. L'auto-suffisance en viande bovine et en sucre n'est pas loin d'être atteinte. L'Espagne est exportatrice de céréales, de viande bovine, de viande porcine, d'œufs et de volailles.

A l'heure actuelle, l'Espagne importe encore de la viande bovine, mais de pays tiers à l'Europe comme l'Argentine et l'Uruguay. Les optimistes comptent sur le respect du principe de la préférence communautaire pour réorienter ces courants en faveur de l'Europe. Mais, en 1972, bien des espoirs avaient été mis dans l'application de ce même principe par les nouveaux Etats membres fortement importateurs de produits agricoles. On avait sous-estimé les liens de la Grande-Bretagne avec les pays tiers.

Dans le cas de la viande bovine, on peut donc imaginer le poids qu'aurait l'Espagne pour s'opposer à une décision européenne de mise en œuvre de la clause de sauvegarde...

Dans le secteur des aliments du bétail, l'Europe n'a pas grand-chose à espérer du côté espagnol. La C.E.E. est déficitaire en maïs et en tourteaux de soja. Les U.S.A. sont, comme pour l'Espagne, son principal fournisseur.

L'objectif d'auto-provisionnement en viande va fermer les frontières espagnoles aux exportations européennes de viandes, tout en les ouvrant aux exportations américaines d'aliments du bétail.

d) La facture sera élevée.

La C.E.E. devra payer le prix de son propre élargissement. L'adhésion entraînera des dépenses supplémentaires pour le soutien des marchés, la politique des structures, la politique de la montagne, et les politiques régionale et sociale. La Commission a estimé que, si la Grèce faisait aujourd'hui partie du Marché Commun, le budget de la C.E.E. passerait de 7,5 à 7,9 milliards d'U.C., soit une augmentation de 453 millions d'U.C. Avec l'Espagne, la croissance des dépenses sera supérieure. Le budget de la C.E.E. pourrait approximativement s'élever à 10 milliards d'U.C., ce qui fait 55 milliards de francs français.

Si l'Europe prend en charge les mesures nécessaires pour éviter une crise grave, cela va coûter, à court terme, encore plus cher.

Qui paiera ? C'est le problème de fond de la P.A.C. depuis trois ans. Des mesures urgentes et indispensables à l'Europe sont rangées au fond des tiroirs pour cette raison. Va-t-on assister à une générosité soudaine des Etats membres parce que les factures vont être multipliées ?

Les négociateurs de Bruxelles doivent être bien sûrs d'eux-mêmes pour oser avancer un tel pari. Ou bien leurs motivations profondes sont-elles de renationaliser la politique agricole ? Ou encore négocient-ils dans l'inconscience la plus totale ?

La thèse pessimiste face à l'adhésion de l'Espagne semble donc bien fondée.

La thèse optimiste est irréaliste et contradictoire. Elle condamne la construction européenne tant politique qu'économique.

Elle est le fruit d'une méconnaissance totale des relations économiques et politiques entre les Etats membres, et entre la C.E.E. et les U.S.A.

Elle va à l'encontre des intérêts des producteurs du sud de la France et de l'Italie et berce d'illusions les producteurs du Nord de l'Europe.

Madrid n'a jamais fait d'ailleurs de déclaration de principe sur la P.A.C. contrairement à Athènes qui s'est engagée à respecter les règles du Marché Commun agricole. Le premier ministre espagnol s'est contenté de déclarer le 5 janvier 1976 qu'il comptait sur la compréhension des pays membres de la C.E.E. pour permettre à l'Espagne de surmonter graduellement et avec pragmatisme les différences variées qui la séparaient encore du Marché Commun politiquement et économiquement.

Il faut avoir le courage de reconnaître que les conditions de l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun soit loin d'être réunies si l'on désire que l'Europe garde son originalité, voire son existence. L'absence de politique monétaire commune ne fera que renforcer ce qui existe déjà de fait : une Europe à deux vitesses. La différence de niveaux de développement entre les Etats membres rend de plus en plus illusoire la notion d'intégration économique qui est la base de la construction européenne.

Les Etats membres ne sont pas prêts à payer le coût de l'élargissement. L'Europe est aujourd'hui gouvernée plus par des comptables que par des respon-

sables politiques. L'orientation de la P.A.C. consiste à éviter toute dépense supplémentaire. Ce n'est pas avec un tel état d'esprit qu'on peut accueillir un nouvel Etat membre.

Si les intérêts particuliers de tel ou tel Etat membre vont dans le sens d'un élargissement de la C.E.E. à de nouveaux pays, l'intérêt général de l'Europe est de ne négocier de nouvelles adhésions qu'à partir du moment où elle en aura les moyens.

C. - Les conditions pour que l'Europe puisse un jour négocier

L'Europe ne pourra envisager sérieusement de s'ouvrir à d'autres pays que le jour où un certain nombre de conditions seront réunies.

L'honnêteté conduit à reconnaître que bien des années passeront avant que cela puisse avoir lieu.

Parmi les conditions indispensables, il en est de fondamentales.

1) Une politique monétaire européenne

Pour que l'Europe impose dans ce domaine des conditions à un nouveau pays, il faut qu'elle ait réussi à en imposer à ses propres Etats membres. Il ne fait de doute pour personne que la C.E.E. est actuellement en train d'éclater, à cause de la divergence des politiques économiques, budgétaires et monétaires des Etats membres. Cet échec rend illusoire toute harmonisation politique et conduit les Etats membres à user de ces lacunes pour mener de véritables guerres commerciales.

L'exemple de l'Italie et de la crise viticole donne un avant-goût des remous qui auraient lieu si l'Espagne adhérerait dans un proche avenir. La dépréciation de la lire entraîne des distorsions de concurrence qui permettent à l'Italie d'accroître injustement ses exportations dans la C.E.E.

La situation économique de l'Espagne risque d'entraîner les mêmes phénomènes monétaires. Il est probable que les autorités espagnoles seront amenées à utiliser les mêmes artifices avec toutes les conséquences négatives que l'on connaît.

Sans mise en œuvre de politiques monétaire et économique communes, la désintégration économique européenne s'accélénera.

2) Des moyens financiers accrus

Tant que la C.E.E. ne se donnera pas les moyens financiers nécessaires, aucune politique communautaire ne pourra être poursuivie. A plus forte raison, aucune adhésion ne sera possible. Sinon cela conduira à faire subir, par quelques régions défavorisées de la C.E.E., le développement des pays méditerranéens.

Comme il est impensable de faire payer à une catégorie d'agriculteurs européens le prix de la démocratie dans les pays tiers, l'Europe devra mettre en place des modalités de solidarité.

Cette dernière devra s'exercer entre les pays, entre les secteurs économiques, entre les agriculteurs. Cette solidarité devra se manifester au niveau des différents budgets européens et nationaux.

3) Des politiques régionales et sociales dignes de ce nom

Si la politique régionale et la politique sociale européennes restent aussi timorées qu'actuellement, autant dire qu'elles ne seront d'aucune efficacité face aux déséquilibres régionaux que va entraîner la politique méditerranéenne. En l'état actuel des choses, il y a une contradiction de fond entre la politique régionale et l'élargissement de l'Europe. Les productions concurrencées (vin, fruits et légumes, viande ovine, plantes à parfum, etc.) étant concentrées dans des régions spécifiques, l'Europe n'aura aucune chance de réduire les écarts de développement de ces régions.

La réduction des disparités à l'intérieur de l'Europe est un objectif en soi pour les neuf Etats membres. Cela devient une priorité avant tout élargissement car l'adhésion de pays méditerranéens accentuera les points faibles de l'Europe sans en accentuer les points forts.

4) Des organisations de marché renforcées

○ Pour assurer l'avenir des productions de fruits et de légumes, il faut prendre un certain nombre de mesures pour mieux maîtriser l'offre tant interne qu'externe.

- Au niveau interne, un plan de rénovation des vergers s'avère nécessaire pour rajeunir notre verger, adapter nos productions aux besoins des consommateurs, surtout en produits de qualité, développer les variétés à double fin et moderniser les structures de production. Un tel plan devrait s'appuyer sur une connaissance claire de la production grâce à l'établissement d'un cadastre fruitier européen. Il faut par ailleurs renforcer l'organisation économique, notamment en accélérant la procédure d'extension des règles. Cela permettra une répartition équitable des charges de la gestion du marché. Il est en effet injuste que les producteurs inorganisés bénéficient des avantages de la gestion du marché effectuée par les organisés sans en subir les contraintes.

- Pour mieux maîtriser l'offre externe, la Communauté doit enfin faire respecter la préférence communautaire. Ce principe de base de la P.A.C. est bafoué par l'inefficacité de la réglementation actuelle ainsi que par les accords passés entre la C.E.E. et les pays du Bassin méditerranéen. Pour assurer une réelle protection communautaire, nous avons fait un certain nombre de propositions. Le gouvernement français les a reprises en partie dans un mémorandum adressé à la Commission de Bruxelles en janvier 1975. Pour

le moment, la Commission n'a pas donné suite malgré l'urgence du dossier.

○ Dans le secteur viticole, la France doit intensifier sa politique de qualité, tant au niveau de l'encadrement que des méthodes de vinification afin de faire face à une concurrence étrangère de plus en plus vive. Seuls, en effet, des vins de qualité trouveront preneurs à l'étranger. Mais cet effort vers l'exportation ne doit pas être remis en cause par des barrières fiscales protectionnistes, tels que les droits d'accise sur le vin. La Grande-Bretagne, par exemple, vient de procéder à une nouvelle augmentation de ces droits indirects ; cette pénalisation des amateurs britanniques de vin s'ajoute à trois augmentations antérieures depuis 1974. En deux ans, la taxe sur le litre de vin a plus que doublé.

Il est, en outre, essentiel de développer l'organisation économique afin de favoriser les producteurs organisés. Il est, de plus, nécessaire au niveau communautaire de renforcer les règlements existants afin de permettre, notamment aux viticulteurs qui font un effort de qualité, d'être justement rémunérés. A cet égard, les dernières modifications du règlement 816 restent nettement insuffisantes.

Une politique européenne timorée et hésitante en matière viticole condamne l'avenir de régions entières. L'éventualité de nouvelles adhésions devrait inciter l'Europe à résoudre sa crise par des mesures à long terme et non par une politique au coup par coup.

5) La participation des professionnels aux négociations

Si l'Europe se renforce dans cette voie, il sera possible d'envisager des négociations. Celles qui ont été menées jusqu'à présent l'ont été de façon secrète.

L'opinion publique et les professionnels ne sont informés qu'a posteriori des mandats de négociations contenant la liste des concessions offertes.

La Communauté a tort d'agir ainsi, et pour deux raisons. Tout d'abord, elle ne fait que renforcer la défiance des agriculteurs européens vis-à-vis du pouvoir technocratique de Bruxelles.

Ensuite, les mesures que la Communauté préconisera seront d'autant moins acceptées qu'elles seront considérées comme imposées. Nous réclamons donc la suppression du huis clos et la participation des professionnels aux négociations méditerranéennes.

L'ouverture systématique des marchés de la C.E.E. est une nouvelle orientation de la P.A.C. Les autorités européennes doivent avoir l'honnêteté de reconnaître les conséquences de cette ouverture pour l'agriculture de la Communauté. Ils doivent avoir le courage d'en discuter avec les responsables professionnels.

6) Une période transitoire suffisante

L'adhésion de l'Espagne ne pourra alors se concevoir qu'avec une période transitoire assez longue pour permettre d'harmoniser les politiques économiques, en particulier les politiques agricoles de l'Espagne et de l'Europe.

Les responsables européens doivent planifier les réductions douanières avec l'Espagne en prévoyant, par exemple, des contingents progressifs d'exportations espagnoles au fur et à mesure de l'application des organisations de marchés, et du respect des principes de la P.A.C. Ces contingents s'appliqueraient en particulier aux fruits et légumes et vin.

Pendant cette période, l'ouverture des frontières de la C.E.E. des Neuf au commerce espagnol se fera progressivement, en fonction de l'application par l'Espagne des règles du Marché Commun.

Cette période transitoire constituera la dernière chance pour l'Europe de mettre en place une politique communautaire des transports. Sans cette harmonisation, les Espagnols bénéficieront d'une arme supplémentaire pour la guerre commerciale.

Si l'ensemble de ces conditions n'était pas rempli, l'élargissement de la C.E.E. ne pourrait être soutenu que par ceux qui désirent liquider la Communauté européenne, et ils sont nombreux.

conclusion

L'adhésion de l'Espagne : une erreur pour tous

Ainsi, les conditions ne sont pas réunies pour que l'élargissement de la C.E.E. soit bénéfique à l'Europe.

S'il reste quelque chance de la sauver, c'est en évitant d'ajouter aux difficultés intérieures de nouveaux facteurs susceptibles de les multiplier.

Les vrais fossoyeurs de l'Europe ne sont pas ceux que l'on croit. Ce sont ceux qui prônent l'élargissement de la C.E.E. à tous prix, sans en évaluer les conséquences, et sans se rendre compte, finalement, qu'ils envoient l'Europe à la tombe.

Le danger de renationalisation des politiques serait d'ailleurs tel que l'on peut soupçonner les nationalistes d'être les alliés objectifs des atlantistes ou des

« méditerranéistes » favorables à l'élargissement de l'Europe.

Les Espagnols sauront gré aux esprits lucides de n'avoir envisagé leur candidature qu'une fois l'Europe renforcée.

Quand un bateau sombre, mieux vaut ne pas ajouter de nouveaux passagers. C'est tellement vrai qu'aujourd'hui certains passagers turbulents (les Allemands) ou néophytes (les Anglais) semblent regretter de s'être embarqués sur la galère de l'Europe...

Dans la mesure où les gouvernements des Etats membres auront la volonté politique de renforcer la Communauté européenne, ils pourront envisager de nouvelles candidatures. Sans cela, on trompe et les Espagnols et les Européens en se laissant entraîner dans cette voie.

La politique globale méditerranéenne : des risques mal calculés

L'Europe s'est lancée dans la politique globale méditerranéenne avec une inconscience étonnante. Faut-il taxer cette politique plutôt de naïveté ou de machiavélisme ?

La Commission écrit que « la politique globale méditerranéenne doit nouer entre les deux rives de la Méditerranée les liens d'étroite coopération que suggèrent la géographie et l'histoire et qu'impose la recherche d'une prospérité et d'une paix communes ».

Certes, la bonne volonté et les bons sentiments peuvent être partagés.

Mais, voulant se lancer dans une politique pacifique, les responsables de Bruxelles nous ont entraînés

dans un système diabolique de surenchère entre chacun de ces pays méditerranéens pour exporter toujours davantage de produits agricoles sur le Marché Commun.

Ne faut-il pas revoir les méthodes de négociation de Bruxelles de façon à ne pas laisser tel ou tel Commissaire se lancer dans une politique étrangère quand il sait pertinemment que les Etats membres ne voudront pas payer le coût de cette politique ?

N'est-il pas temps de dénoncer l'attitude ambiguë de certains « responsables » européens ou nationaux dont l'impatience à négocier la P.A.C. ressemble fort à une trahison de l'Europe ?